

---

Présidence : Suisse

## 1560<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 16 avril 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 25

2. Présidence : Ambassadeur R. Nägeli

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, la Présidence et plusieurs délégations ont présenté leurs condoléances à la Türkiye et aux familles des victimes à la suite des deux fusillades survenues dans des établissements scolaires les 14 et 15 avril. La Türkiye les a remerciées de ces marques de solidarité.

Fédération de Russie (annexe)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION MENÉE PAR LA FÉDÉRATION DE  
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Présidence, Ukraine, Royaume-Uni, Chypre (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldova, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (PC.DEL/344/26 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/348/26 OSCE+), Canada (PC.DEL/346/26), Norvège (PC.DEL/350/26), Fédération de Russie (PC.DEL/332/26), France

Point 2 de l'ordre du jour : EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- a) *Tentatives persistantes de certains États participants de compromettre les efforts visant à trouver une solution pacifique, durable et viable à la crise ukrainienne* : Fédération de Russie (PC.DEL/333/26)
- b) *Présence de sous-marins russes dans l'Atlantique* : Royaume-Uni (également au nom de la Norvège et des Pays-Bas), Chypre-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/336/26), Ukraine, Canada (PC.DEL/347/26 OSCE+), France, Fédération de Russie (PC.DEL/334/26)
- c) *L'ONG Memorial et la situation des droits humains en Fédération de Russie* : France (également au nom de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Suède, de la Tchéquie et du Royaume-Uni) (PC.DEL/345/26 OSCE+), Chypre-Union européenne, Fédération de Russie (PC.DEL/343/26 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT  
EN EXERCICE

*Participation du Président en exercice de l'OSCE, I. Cassis, au cinquième Forum diplomatique d'Antalya, qui se tiendra à Antalya (Türkiye), du 17 au 19 avril 2026* : Présidence

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/47/26 OSCE+)* : Directrice du Bureau du Secrétaire général

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 23 avril 2026 à 10 heures, dans la Ratsaal

PC.DEC/1527  
26 March 2026  
Attachment 2

FRENCH  
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faire par la délégation de la Fédération de Russie :

« S'étant associée au consensus concernant la décision du Conseil permanent sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2026, la Fédération de Russie formule les observations suivantes :

Nous regrettons que l'élaboration de la décision n'ait pas été accompagnée de consultations avec les États participants et les partenaires asiatiques pour la coopération de l'OSCE, ce qui aurait permis de répondre à d'éventuelles préoccupations à ce stade ; au lieu de cela, la décision a été immédiatement soumise en tant que document final aux autres États, qui n'avaient pas participé à sa rédaction.

La Fédération de Russie désapprouve la formulation politisée de la décision, telle que l'expression « manipulation de l'information visant à fragiliser la confiance dans les institutions de l'État », qui est utilisée dans les pays occidentaux à des fins de censure politique, ainsi que le fait de présenter les télécommunications et la culture numérique comme les seuls outils de lutte contre la cyberfraude et les escroqueries informatiques, alors que d'autres moyens importants de lutte contre cette forme de criminalité ne sont pas pris en compte.

Nous soulignons que notre soutien à cette décision repose sur la volonté de préserver le consensus au sein de l'Organisation.

Nous demandons à la Présidence suisse entrante du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération de tenir compte de ces observations lors des préparatifs de la Conférence asiatique de l'OSCE en 2027. Nous sommes disposés à participer de manière constructive à ces travaux.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et consignée dans le journal de la séance du jour du Conseil permanent. »